

Projet d'aménagement et de requalification de la rue Guitte

Enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

CONCLUSION ET AVIS



Jean-Paul ETIMBLE

Le 06 juillet 2026

Table des matières

1 GÉNÉRALITÉS.....	3
2 OBJET DE L'ENQUÊTE.....	3
3 CONCLUSION.....	3
3.1 Considérant l'analyse du projet.....	3
3.2 Considérant le bon déroulement de l'enquête.....	4
3.3 Considérant les observations du public.....	4
4 AVIS.....	4

1 GÉNÉRALITÉS

Depuis plusieurs années, la Municipalité de Moumour souhaite réaménager et requalifier la rue Guitte en vue d'améliorer la sécurité des usagers et des riverains.

Le projet soumis à enquête, consiste à créer une voie centrale, à double sens de circulation, bordée de deux espaces multifonctionnels dédiés à la circulations des piétons. Ces espaces pourront être végétalisés en pieds de façades créant ainsi une « rue-jardin ».

Le projet prévoit la réalisation des travaux en 2 phases : séquences nord (centre village) en 2026 et séquences sud en 2027.

La réduction à une voie centrale supprime la possibilité de stationnement dans la rue et oblige à créer des zones de stationnement, réparties sur la longueur de la rue. Deux zones sont identifiées. La Municipalité a acquis, à l'amiable, la première. Les propriétaires de la seconde refusent de la céder : une bande de terrain de 126m² sur la parcelle B235 en bordure de rue.

2 OBJET DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral, porte donc sur ce projet d'aménagement et de requalification de la rue Guitte , qui nécessite la maîtrise foncière d'une bande de terrain de 126m² au niveau du numéro 13.

Deux enquêtes sont menées simultanément :

- l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,
- l'enquête parcellaire

3 CONCLUSION

3.1 Considérant l'analyse du projet

Mon analyse bilancielle, détaillée dans le rapport d'enquête publique, peut se résumer par le tableau suivant :

Critères	Favorables	Défavorables
Justification du projet		
Acceptabilité sociale		
Coût financier		
Compatibilité avec documents d'urbanisme		
Intérêt général		
Impact foncier		

En conclusion de l'analyse du projet, je considère que :

- le projet mis à l'enquête présente un caractère d'intérêt général précis, réel et permanent.
- l'expropriation prévue dans le dossier est nécessaire pour atteindre les objectifs visés par le projet mis à l'enquête.
- le bilan avantages/inconvénients est en faveur de la réalisation du projet.
- le coût du projet est supportable par la Municipalité.

3.2 Considérant le bon déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée sans incidents et conformément aux prescriptions du code de l'expropriation, en particulier ses articles L 1, L110-1 et suivants, ainsi que R 111-1 à R 112-24 et L et R 311-1 à 311-3 et suivants.

- Le dossier d'enquête était complet, clair et parfaitement compréhensible.
- Le public a été correctement informé du projet et de l'enquête par affichage, publication presse et lien sur le site de la Préfecture des Pyrénées Atlantique.

3.3 Considérant les observations du public

Le public a pu s'exprimer librement soit au cours des permanences réalisées, soit par courrier papier ou courriel pendant toute la durée de l'enquête.

Les contributions, bien qu'en nombre limité, ont permis de mesurer la position du public sur le projet dans sa globalité. Hormis les observations défavorables provenant des propriétaires de la parcelle concernée par le projet, l'ensemble des observations est unanime et soutient le projet.

4 AVIS

En conséquence et après avoir pris en considération les éléments du dossier, l'ensemble des observations et courriers, le déroulement de l'enquête publique, la participation du public, ainsi que les raisons exposées ci-avant j'émet un

AVIS FAVORABLE

à la Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement et de requalification de la rue Guitte sur la commune de Moumour.

avec 1 recommandation

Afin de garantir l'atteinte de l'objectif de réduction de la vitesse des véhicules, je recommande de compléter les travaux d'aménagement par l'installation de ralentisseurs à l'entrée, au milieu et à la sortie de la rue.

Fait à Lons le 06 Juillet 2026

Jean-Paul ETIMBLE
Commissaire enquêteur